

Les territoires concernés

Se sont portés volontaires pour expérimenter le RéPAP :

- Drôme
- Territoire de la CPTS Centre Essonne
- Territoire du Pays Loire Touraine
- Guyane

L'expérimentation sur mon territoire



POUR EN SAVOIR PLUS :

[La présentation de l'expérimentation sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#)



DGS - Janvier 2022

Je suis intéressé(e) ! Je contacte la structure coordonnant le projet sur mon territoire

J'ai une adresse professionnelle sur le
Pays Loire Touraine(*) et je veux devenir
RéPaP ?

Je souhaite obtenir des informations ?

Je contacte les coordinatrices par mail, à
l'adresse 1000joursplt@chicacr.fr
(en priorité) ou par téléphone au
02.47.23.31.08.

(*) Communautés de Communes suivantes :
Castelrenaudais, Touraine Est Vallées, Val
d'Amboise, et Bléré Val de Cher


**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenir Référent Parcours Périnatalité (RéPAP)

Pour un accompagnement personnalisé et gradué de la grossesse au post- partum

Questions-réponses à destination
des professionnels


Art. 51
Innovation
La Santé
Projet autorisé dans
le cadre de l'article 51


l'Assurance
Maladie
Agir ensemble, protéger chacun


1000
PREMIERS
JOURS



Devenir Référent Parcours périnatalité

Une expérimentation d'une durée de 18 mois proposant de valoriser un accompagnement personnalisé de la femme et du couple par un professionnel référent, le RÉPAP, vient de débuter sur votre territoire.

Ce RÉPAP pourra proposer à toutes les femmes, dès le début de leur grossesse et jusqu'aux 3 mois de leur enfant, un accompagnement gradué, personnalisé et bienveillant, en complémentarité et en coordination avec les dispositifs existants (ville/ hôpital/ PMI).

Quelles sont les conditions pour devenir RÉPAP ?

- Être un professionnel de santé intervenant dans le champ de la périnatalité.
- Ou être un professionnel des secteurs sociaux et médicosociaux avec une formation et/ou une expérience confirmée en périnatalité.
- Et exercer dans l'un des territoires d'expérimentation quel que soit le mode d'exercice (libéral, hôpital, PMI, ...).

DGS - Janvier 2022

Les missions du RÉPAP

Quelles femmes peuvent être suivies par le RÉPAP ?

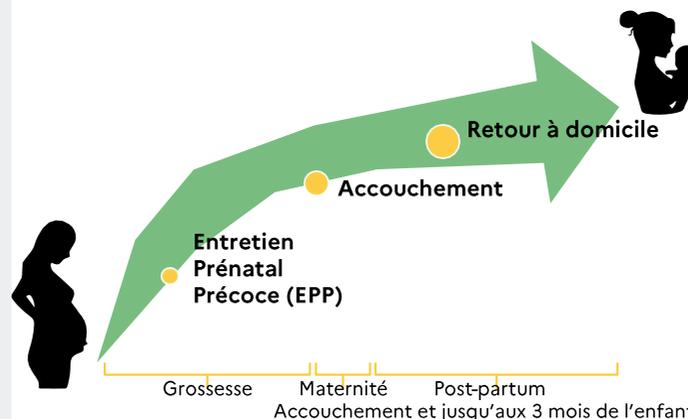
Le projet RÉPAP concerne toutes les femmes volontaires, enceintes de moins de 7 mois au jour de leur entrée dans le dispositif, domiciliées sur le territoire et ayant des droits ouverts.

Quelles sont les missions du RÉPAP et comment se déroule le suivi ?

Accompagner la femme et le couple dès le début de la grossesse¹ et jusqu'aux trois mois révolus de l'enfant. Cet accompagnement repose sur :

- 4 entretiens (en présentiel ou téléphoniques).
- Une disponibilité téléphonique.
- La coordination du parcours de la femme en assurant le lien ville-hôpital, et en s'appuyant sur les dispositifs existants sur le territoire.

Un même RÉPAP suivra plusieurs femmes pendant toute la durée de l'expérimentation.



Les engagements du RÉPAP

Comme toute expérimentation, celle-ci comporte une évaluation de la pertinence du dispositif. Il est donc demandé aux RÉPAP de respecter certains engagements :

- Adhérer à une charte d'engagement.
- Suivre une session de sensibilisation avant de commencer l'inclusion des patientes.
- Suivre une formation en e-learning au cours des 18 mois de l'expérimentation.
- Réaliser l'intégralité du parcours en ante et post-natal, dans le respect des besoins de la femme suivie.
- Adhérer à la démarche d'évaluation proposée et contribuer à la collecte des données nécessaires au suivi des indicateurs en utilisant le système d'information mis à disposition.

Financement des missions du RÉPAP

Pour chaque femme suivie, un forfait global sera versé par l'Assurance Maladie soit directement au RÉPAP, soit à la structure qui l'emploie s'il est salarié. Ce forfait pourra être majoré si la femme présente des facteurs de risque et/ou de vulnérabilités nécessitant un accompagnement accru.

¹ Si possible à l'issue de l'entretien prénatal précoce